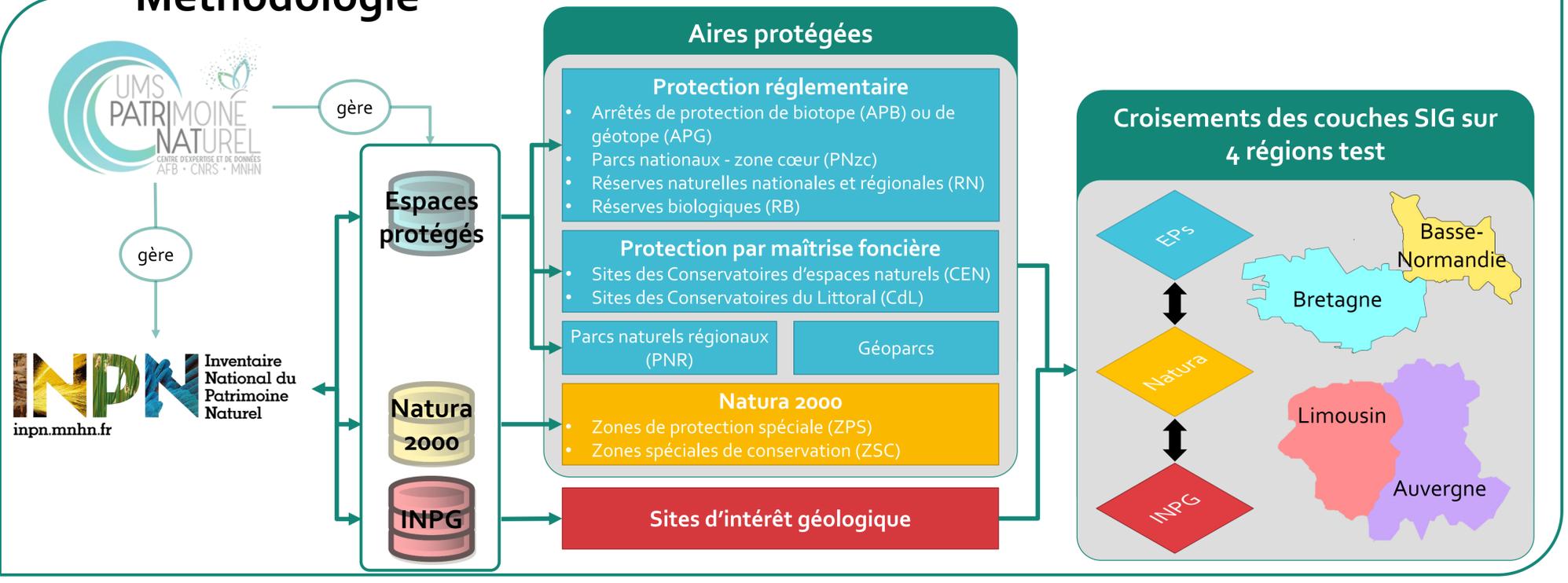


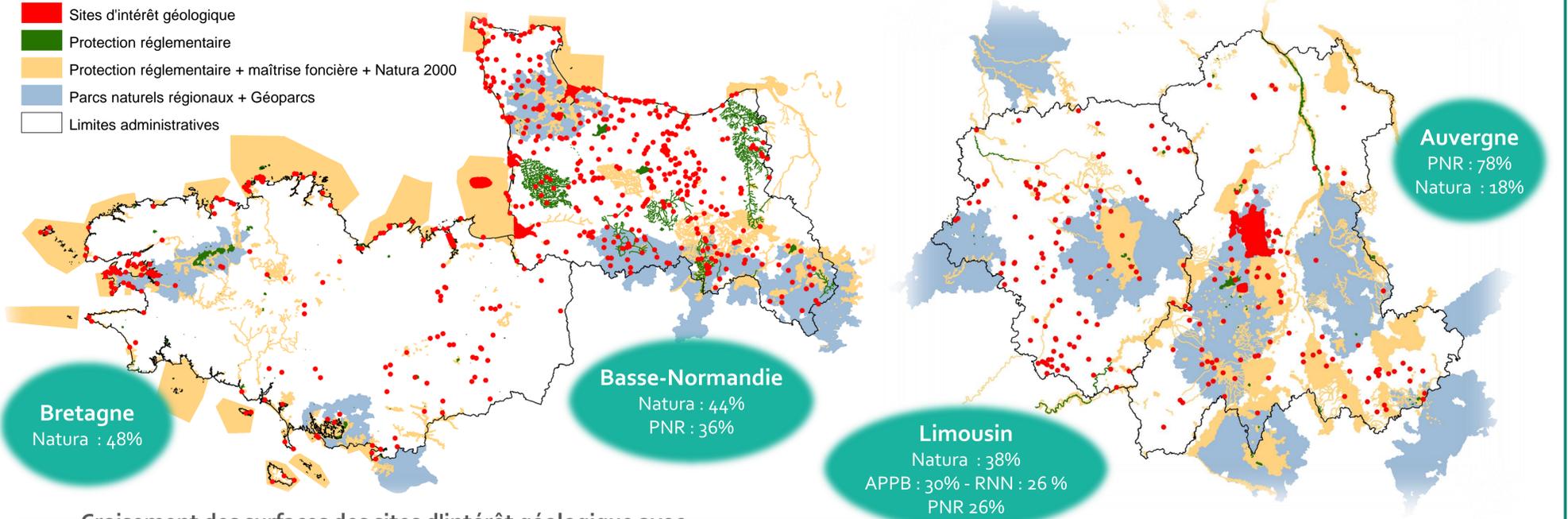
La désignation des espaces protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel. L'objectif de cette étude est d'évaluer le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées métropolitain. Les résultats se fondent sur le croisement des bases nationales Espaces protégés et Natura 2000 avec les couches des sites d'intérêt géologique de 4 régions de France métropolitaine produites dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG). L'UMS PatriNat (MNHN, AFB, CNRS) met ainsi en œuvre, à la demande du Ministère en charge de l'environnement, la « base de données des espaces protégés » et répond de sa cohérence au niveau national.

## Méthodologie

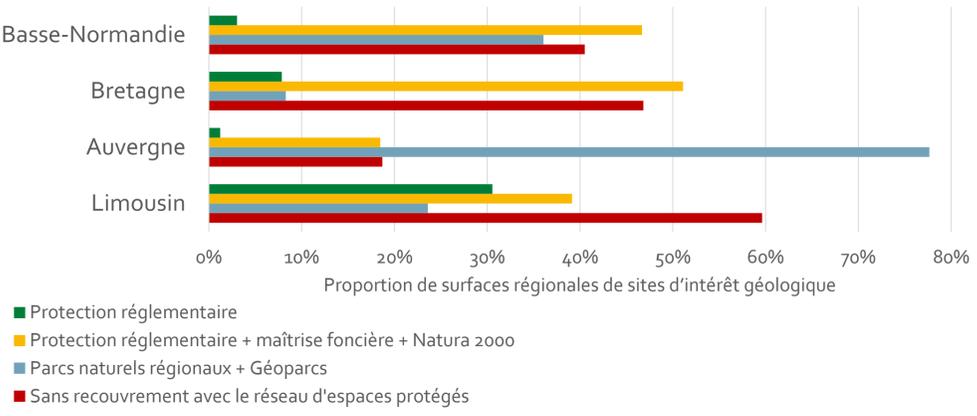


## Résultats

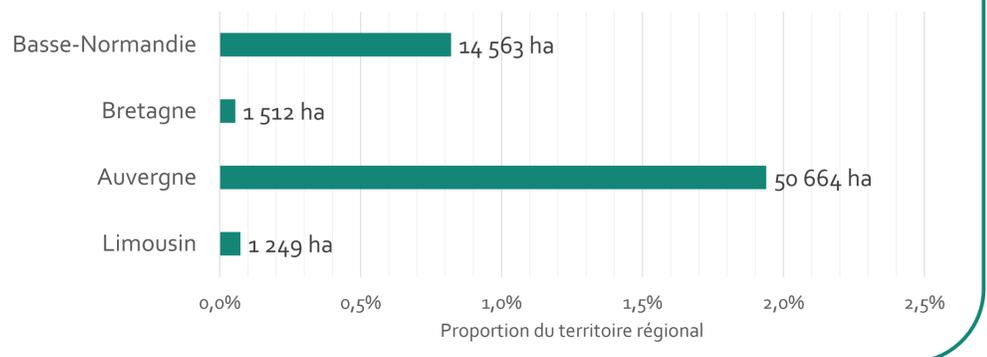
Les bulles régionales représentent les pourcentages majeurs de recouvrement entre les sites d'intérêt géologique et les différentes catégories d'aires protégées



Croisement des surfaces des sites d'intérêt géologique avec le réseau d'aires protégées



Pourcentage du territoire couvert par des sites d'intérêt géologique



## Conclusion

Sur les 4 régions étudiées, le croisement des couches des sites d'intérêt géologique avec celles des Espaces protégés et Natura 2000 de l'INPN révèle :

- Une **proportion importante** (entre 70 à 99% des surfaces selon les régions) **du réseau de sites de l'INPG non prise en compte dans le réseau actuel d'aires protégées réglementaires**
- Des **recouvrements variables selon les régions avec les aires protégées** et conditionnés par la répartition de ces dernières sur le territoire national
- Une **hétérogénéité forte du réseau** des sites de l'INPG (nombre et surface, proportion du territoire) à l'échelle régionale

Les résultats de l'analyse ne distinguent pas le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées selon la note d'intérêt patrimonial ou des besoins de protection des sites (cf. méthodologie de l'INPG).  
 Le niveau d'intégration sera un indicateur à suivre avec le développement des listes départementales de sites d'intérêt géologique et des arrêtés de protection de géotope, outils de protection réglementaires spécifiques au géopatrimoine.